



# L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



## Remboursement des Organismes Complémentaires (ROC)

Mardi 27 octobre 2020

Le Remboursement des Organismes Complémentaires (ROC) consiste à faciliter l'application du Tiers-Payant à l'hôpital et à simplifier les échanges entre les patients, les hôpitaux et les organismes d'Assurance Maladie Complémentaire (AMC) grâce à la numérisation.








Il s'inscrit dans le cadre du programme SIMPHONIE<sup>1</sup> dont l'objet est de simplifier, de moderniser et d'améliorer le parcours administratif du patient à l'hôpital : de la pré-admission à la sortie en passant par le séjour.

### Sur quoi repose le dispositif ROC ?

Le dispositif ROC s'appuie sur 2 services liés à la facturation :

- Transfert des factures dématérialisées de l'établissement de santé vers l'AMC,
- Retours (paiement ou rejet) de l'AMC vers l'établissement de santé.

Il repose également sur les webservices<sup>2</sup> ci-dessous permettant la récolte et le transfert, en temps réel, d'informations nécessaires à la facturation auprès des AMC :

 <b>Annuaire AMC</b>  Permet d'obtenir pour chaque AMC les adresses électroniques des différents services pour envoyer les devis, factures ...	 <b>Identification des Droits Bénéficiaires - IDB</b>  Permet de confirmer que le patient est bien connu de l'assureur complémentaire et que ses droits sont valides	 <b>Simulation – SIM</b>  Permet de simuler le montant de la part que l'AMC prendrait en charge et ainsi d'informer le patient de son éventuel reste à charge	 <b>Calcul en ligne - CLC</b>  Permet à l'AMC d'informer l'établissement du montant qu'il s'engage à prendre en charge et ainsi d'informer le patient de son reste à charge	 <b>Annulation calcul en ligne - DEL</b>  Permet de corriger ou d'annuler une demande de calcul en ligne
--	--	---	---	--

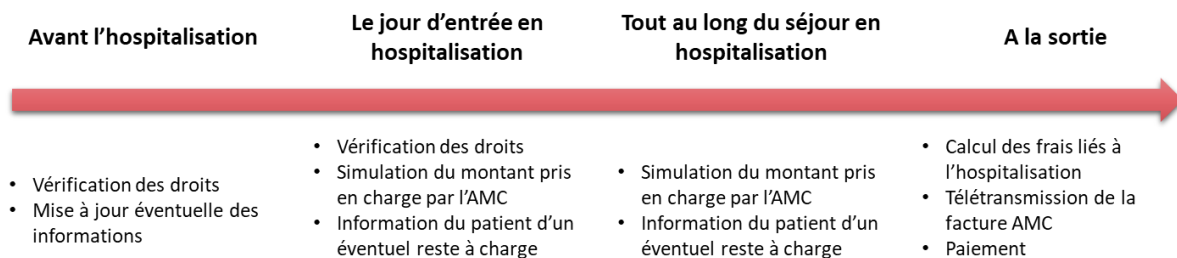
<sup>1</sup> Simplification du Parcours Hospitalier du patient et de Numérisation des Informations Échangées. Ce programme est piloté par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)

<sup>2</sup> Les web-services fournissent une plateforme commune permettant à de multiples applications développées avec différents langages de programmation de communiquer entre elles.



### Qu'est-ce que ROC permet de faire ?

- 1- Dans le cadre d'une **CONSULTATION**, le personnel administratif peut vérifier, en temps réel, si le patient est bien connu de l'AMC, la validité et l'étendue de ses droits, avant de procéder à l'acheminement de la facture à l'AMC après que le patient a payé son reste à charge éventuel.
- 2- De même, dans le cadre d'une **HOSPITALISATION**, le personnel administratif peut vérifier, toujours en temps réel, la validité et l'étendue des droits du patient auprès de son AMC. Il peut également procéder à une simulation du montant que prendrait en charge l'AMC et ainsi informer le patient de son éventuel reste à charge.
- 3- Enfin, à la **SORTIE** du patient, le personnel administratif procède à un dernier calcul des frais liés à son hospitalisation afin qu'il puisse s'acquitter de son éventuel reste à charge avant d'acheminer automatiquement la facture à l'AMC.



### Quels sont les bénéfices du dispositif ROC

Pour les établissements de santé	Pour les AMC	Pour les patients
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle des droits AMC du patient en temps réel</li><li>• Accélération du Tiers-Payant</li><li>• Garantie de paiement des prestations par les AMC</li><li>• Amélioration du recouvrement de la part AMC en délai et en montant</li><li>• Gains de productivité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gains de productivité</li><li>• Réduction des rejets et des litiges</li><li>• Opportunité de proposer rapidement des prestations post hospitalisation à leurs assurés venant de sortir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure information sur leur reste à charge (connu avant l'entrée)</li><li>• Simplification de leur parcours administratif</li></ul>

### Comment se déploie le dispositif ROC ?

Suite à plusieurs expérimentations concluantes, la généralisation du dispositif ROC a été confirmée avec la publication le 10 juillet 2020 des documents de références suivants :

- Corpus documentaire ROC destiné aux éditeurs de logiciels de GAP (Gestion Administrative des Patients), disponible sur le portail industriel du GIE Sesam-Vitale ;
- Corpus réglementaire destiné aux organismes complémentaires, disponible sur le portail inter-AMC ;
- Guide de mise en œuvre de ROC à destination des établissements de santé, disponible en ligne sur la communauté Simphonie.

*Rendez-vous prochainement pour un nouvel éclairage...  
et n'hésitez pas à nous contacter pour vos besoins d'accompagnement.*

